

ADMINISTRATION COMMUNALE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 AVRIL 2014

Interpellation déposée par Monsieur Dirk De Block, Conseiller communal, relative aux règles de sécurité incendie concernant les immeubles âgés.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Dirk De Block, Gemeenteraadslid, betreffende de regels inzake brandveiligheid voor oudere gebouwen.

M. De Block :

Je pense que tout le monde a entendu qu'il y a eu un incendie dans le bloc un, boulevard Edmond Machtens. Ça fait déjà quelques temps que les habitants ont adressé au Logement Molenbeekois - *et on m'a dit même à la Bourgmestre* - leur plainte et questions concernant la sécurité incendie de cet immeuble. Il n'y a pas de sortie de secours, ceux qui ont déjà visité les immeubles savent que les cages d'escalier sont très étroites, que ce sont des cages d'escalier tournantes. Pour les nouveaux bâtiments, il paraît qu'un escalier de secours est obligatoire. Mais vu que le bâtiment date d'il y a quelques années quand même, on nous a répondu, en réponse à une plainte du locataire, que le bâtiment est tout à fait conforme et les règles de l'époque de la construction sont en vigueur. Donc, les portes coupe-feu de 30 minutes sont suffisantes, ça, c'est la théorie.

Mais donc, je m'inquiète avec les habitants de cette thèse. Quelque part, les communications du Président du Logement Molenbeekois me donnent raison parce qu'ils ont apparemment commandé un audit sur la situation. C'est quelque chose qui n'a pas été mentionné en réponse aux locataires qui ont déposé une plainte explicitement sur la question de la sécurité incendie.

Je vous signale que les locataires qui se retrouvent au 14^e étage, quand le feu démarre au deuxième étage, ils n'ont pas beaucoup d'issue de secours. Normalement, les greniers devraient être accessibles, mais en fait ils sont fermés. On les a ouverts temporairement en fait pour permettre aux gens de prendre l'escalier, de monter et de descendre via l'ascenseur de la colonne à côté, pendant que les ascenseurs étaient cassés. J'ai quelques questions, parce que les gens ont raconté que la procédure pour évacuer le bâtiment a laissé à désirer. Il y a des familles qui sont restées dans leur appartement, il y a des gens avec des enfants handicapés qui sont restés dans leur appartement, ils n'ont pas pu évacuer parce que les ascenseurs étaient cassés et ne pouvaient pas porter leur enfant dans les cages d'escaliers tournants. C'est vraiment une situation qui fait très peur aux gens.

Est-ce que la Commune peut exiger, via un règlement communal, que les grands immeubles soient soumis aux mêmes règles de sécurité, donc au moins un escalier de secours, je pense que ce n'est pas un luxe. Actuellement il y a des escaliers sur les balcons et on nous a dit que ce n'était pas des sorties de secours. On voit que ces échelons s'arrêtent au sixième ou septième étage, certains disent que les échelles des pompiers ne peuvent pas monter plus haut et que c'est pour permettre aux gens de descendre. Mais ces échelons sont rouillés et donc je demande si oui ou non ces échelons servent à quelque chose ? Si c'est non, est-ce que les gens ont droit à une sortie de secours, est-ce qu'on pourrait avoir le système qui permet aux habitants d'ouvrir des accès au grenier, éventuellement avec des badges sécurisés ?

Est-ce que les grands immeubles ont été contrôlés par les pompiers et à quelle date?

On a remarqué aussi, lors de visites d'inspection, que certaines des infrastructures électriques et de gaz dans l'immeuble ne sont pas à la hauteur et devraient être réparées.

Une petite étincelle dans ce bâtiment est suffisante pour mettre en danger beaucoup de familles et donc je demande s'il y a une vérification et un contrôle ? De plus, je n'ai vu aucun détecteur de fumée dans les espaces communs, les locataires m'ont dit qu'ils étaient responsables pour leur propre détecteur de fumée dans leur appartement, alors que ces détecteurs ont été placés par le logement Molenbeekois. Je voudrais aussi savoir s'ils y a des exercices incendies qui sont prévus ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les habitants, un incendie c'est toujours quelque chose d'impressionnant, on a tous en tête en matière de logement social, l'incendie de la tour des mésanges, il y a 11 ans maintenant. À Molenbeek, il y a eu effectivement ce cas de bien moindre ampleur heureusement, dans un des deux immeubles Machtens. Aucune victime n'est à signaler, il y a eu uniquement des dégâts matériels dûs à la fumée, à la suie et à l'eau utilisée par les pompiers. Les services de secours et le PUIC ont joué le rôle avec professionnalisme, je tiens à saluer aussi ici leur action qu'on oublie trop souvent.

Vous me demandez si la Commune peut exiger, via un règlement communal, que les grands immeubles soient soumis aux mêmes règles de sécurité, la réponse est non. En fait, les normes de sécurité incendie et leur contrôle sont du ressort du SIAMU. Une Commune ne peut pas se substituer à la Région en la matière.

Vous l'avez souligné dans votre interpellation, en donnant quelque part la réponse que je me proposais de confirmer, les normes incendie sont toujours respectées lors de la construction d'un immeuble. Ce sont bien les normes de l'année où on délivre le permis qui sont en vigueur. On ne peut pas demander à un propriétaire de démolir ou de reconstruire son immeuble si des normes changent, d'ailleurs ça diminuerait le nombre de logements sociaux et ce n'est donc pas une bonne idée. Il en va de même de l'élargissement de couloirs internes, d'ajout d'escaliers de secours extérieurs, on ne peut pas demander ça après coup, la structure des bâtiments ne le permettrait pas.

Dans le cas présent par contre, le Logement Molenbeekois nous indique avoir réalisé un audit incendie, de sa propre initiative en 2007, et depuis lors, plusieurs adaptations ont eu lieu. Elles vont au-delà des normes, avec des poses de portes résistant au feu pendant une demi-heure pour tous les appartements, avec la pose de portes résistant au feu pendant une heure pour les accès aux combles, la pose d'extincteurs à poudre un étage sur deux, avec un contrat d'entretien et la vérification périodique des dévidoirs.

Concernant des contrôles par le SIAMU, ultérieurs aux permis d'urbanisme datant de l'ouverture d'un bâtiment, il n'y a en fait pas d'obligation, pas plus que des exercices d'évacuation qui sont prévus par la loi. Cela existe pour les écoles, cela existe pour les bureaux, pour les hôpitaux, mais pas pour les logements, qu'ils soient privés ou publics, c'est la même chose. On notera que les interventions du SIAMU à la suite d'un incendie ou de début d'incendie n'ont pas donné lieu à des rapports mettant en cause la sécurité dans ces immeubles.

Il n'existe pas de rapport négatif de la Direction Régionale de l'Inspection du Logement ou de la Cellule Logement communal sur le gaz ou l'électricité dans ces immeubles. Il n'empêche, dans le souci d'améliorer la sécurité des locataires, la société a

agi, d'une part en sensibilisant les locataires de la nécessité absolue d'éviter de déposer des encombrants dans les couloirs, des encombrants qui pourraient obstruer le passage en cas d'évacuation et qui pourraient même prendre feu. Avec la Police, la Société lutte contre le stationnement sauvage à proximité des accès pompiers, il ne faudrait pas qu'un camion de pompiers ne puisse pas éteindre un feu suffisamment rapidement et y sauver des habitants parce que des voitures encombre les accès. D'autre part, en allant chercher des moyens financiers à la Région pour rénover des logements sociaux, s'inscrivant dans la dynamique du contrat logement, 14.290.000 euros viennent d'être octroyés par le Secrétaire d'État régional au Logement, à la rénovation du parc logement molenbeekois, à travers le plan triennal d'investissement 2014 – 2017. Parmi cette somme considérable, près de 2 millions d'euros seront consacrés à la rénovation du bâtiment Machtens.

Par ailleurs, je vous invite d'interroger le Conseil d'administration du Logement Molenbeekois qui pourra vous donner, si vous le souhaitez, des indications plus précises sur ce bâtiment. Je rappelle que votre parti y dispose d'un représentant.

De mon côté, c'est avec sérénité, sans exagération, que je travaille au quotidien avec mes collègues du Logement molenbeekois pour améliorer encore la qualité des logements sociaux existants.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voulais aussi savoir quand le service SIAMU a effectué le dernier contrôle ? Ensuite, vous dites qu'il n'y a pas de rapport négatif sur les problèmes d'électricité. Je pense que le logement Molenbeekois a été informé du rapport sur les problèmes au niveau des tableaux électriques qui devraient être remplacés. Ici je pose des questions sur les normes, sur l'urbanisme, est-ce que la Commune peut oui ou non être plus exigeante ? Les autres questions, on va les poser au Logement molenbeekois, mais je demande quand même à la Bourgmestre, au niveau de la sécurité, est-ce que nous pouvons, en tant que Commune, favoriser de bonnes pratiques comme les exercices incendies. Évidemment la loi ne le prévoit pas, la loi ne l'oblige pas, mais je propose qu'on demande au Logement molenbeekois, et à la Bourgmestre, qui en tant que responsable de la sécurité publique, peut évidemment faire des démarches qui peuvent sauver des vies. C'est vrai que le réflexe pour faire sortir les gens, c'est de sonner via les sonnettes au rez-de-chaussée. Désolé, mais évacuer un bâtiment en poussant sur les sonnettes, ça ne va pas, ce n'est pas suffisant.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

La Commune élabore son plan d'urgence d'intervention communale et il y a des procédures qui sont prévues dans ce plan d'urgence qui seront présentées au Conseil

communal et qui pourraient également être présentées en Sections réunies et ce sera justement l'occasion de pouvoir répondre à ces questions.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin Majoros :

Je pourrais répéter ce que j'ai déjà dit concernant le SIAMU, ce que je peux vous dire, c'est que chaque fois qu'il y a un incident, le SIAMU réévalue de facto, à la suite de sa visite, la situation, que ce soit au Logement molenbeekois ou dans n'importe quel immeuble, qu'à la suite du dernier incendie dans le bâtiment Machtens, il n'y a pas eu de rapport négatif du SIAMU. Pour le reste, je peux vous renvoyer aux réponses que j'ai déjà formulées au Conseil d'administration du Logement molenbeekois et tout cela se fait dans les règles et dans les pouvoirs qu'une Commune a et qui ne sont pas des pouvoirs qui sont les mêmes que ceux de la Région.